



Le Mystère
de la FOI
Révélé

Dr Mamadou Karambiri

Mamadou KARAMBIRI

Le Mystère
de la foi révélé

© Mamadou KARAMBIRI, 2021

ISBN numérique : 979-10-262-8081-1

Librinova”

Courriel : contact@librinova.com

Internet : www.librinova.com

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l’auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Introduction

S'il est un domaine où l'on enregistre des scandales dans le Corps de Christ, c'est bien celui de la foi. Que de chrétiens ont mis leur vie en danger ou, pire, sont morts pour avoir pris des décisions ou posé certains actes en prétextant agir par la foi ! Leurs histoires alimentent quotidiennement la rubrique « Faits divers » des médias, et donnent aux moqueurs des occasions de médire de Christ et de sa Parole.

Dans certains milieux ecclésiastiques, la notion de foi a été rabaissée à de simples croyances religieuses, des règles codifiées dans des livres dogmatiques ou découlant de la pratique quotidienne. C'est ainsi qu'on parle de « foi catholique » ou de « foi protestante ». Une façon, peut-être, de contrôler la « folie » des chrétiens ! Toujours est-il que tout comportement qui n'est pas conforme à ces règles est considéré comme une hérésie et sanctionné comme telle.

Il y a donc souvent une réelle incompréhension de cette notion cruciale qu'est la foi. Elle est un mystère (un domaine inaccessible) pour les uns, et un vulgaire concept pour les autres qui la mettent à toutes les sauces.

Cependant, l'importance de la foi est soulignée, notamment par deux passages du Nouveau Testament :

Hébreux 11:6 : « *Or sans la foi il est impossible de lui être agréable ; car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie que Dieu [est], et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent.* »

1 Jean 5:3-4 : « *Car l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles, parce que tout ce qui est né de Dieu triomphe du monde ; et la victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi.* »

C'est par la foi que nous plaisons à Dieu et que nous triomphons du monde. Par conséquent, toute confusion sur ce qu'est la foi ne peut qu'être préjudiciable au Corps de Christ. En effet, j'ai rencontré des personnes déçues et désorientées suite à des expériences infructueuses de ce qu'elles pensaient être la foi. C'est la raison pour laquelle j'expose dans cet ouvrage ce qu'il conviendrait d'appeler « la simplicité de la foi ». Le mystère qui enveloppe la foi doit être percé afin de donner à chaque enfant de Dieu le moyen de plaire à son Père céleste et de vivre une vie chrétienne victorieuse en attendant le retour glorieux de Christ.

Chapitre I : La foi : une loi du royaume des cieux

Nous sommes nés de nouveau par la régénération de la Parole au moyen de la foi en l'œuvre achevée de Christ (sa mort, son ensevelissement et sa résurrection). C'est cette même foi qui nous guide dans la vie chrétienne et qui nous ouvrira le ciel lorsque nous quitterons la terre, soit par la mort, soit par l'enlèvement. La foi est donc au départ et à la fin de la vie en Christ, comme le souligne l'Apôtre Paul dans son épître aux Romains : « *En lui [Christ] est révélée la justice de Dieu par la foi et pour la foi, selon qu'il est écrit : Le juste vivra par la foi* » (Romains 1:17).

Avant d'aborder la loi de la foi, c'est-à-dire le principe de vie et de fonctionnement du croyant dans le royaume des cieux, clarifions la notion de « juste ». Pour ce faire, intéressons-nous à deux concepts dont parle la Bible : la loi du péché et de la mort, et la loi de l'Esprit de vie en Christ.

La loi du péché et de la mort

Avant la mort et la résurrection de Jésus, tous les hommes étaient soumis à la loi du péché et de la mort. Cette loi est semblable à la force de la pesanteur ou de la gravité qui exerce une attraction des corps vers le centre de la Terre, les faisant retomber verticalement. Il a fallu la loi de l'aérodynamique, découverte par les frères Wright, pour que la force de la pesanteur soit désormais surmontée. Ainsi, grâce à la sustentation, des aéronefs pesant des centaines de tonnes volent dans les airs. La loi de la gravité n'a pas disparu pour autant. C'est pour cette raison que si un pilote, après avoir atteint la vitesse de croisière, décide de couper les moteurs, l'avion s'écrasera ! Elle est donc toujours présente, mais la loi de l'aérodynamique lui est supérieure et permet de la contrôler.

Il en est de même de la loi du péché et de la mort, entrée en vigueur à travers la loi de Moïse. Voici ce qu'en dit l'Écriture : « [...] lorsque nous étions dans la chair, **les passions des péchés provoquées par la loi agissaient dans nos membres**, de sorte que nous portions des fruits pour la mort. [...] Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? Loin de là ! Mais **je n'ai connu le péché que par la loi**. Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'eût dit : Tu ne convoiteras point » (Romains 7:5, 7).

Dès lors que la notion de péché est apparue, quiconque transgressait la loi s'exposait à la colère de Dieu, comme le révèle plus loin l'Apôtre Paul dans la même épître : « parce que la loi produit la colère, et que là où il n'y a point de loi il n'y a point non plus de transgression » (Romains 4:15). Jusqu'à ce que la loi fût donnée à Moïse, Dieu épargnait aux hommes cette colère, comme l'explique l'Apôtre Paul : « [...] jusqu'à la loi le péché était dans le monde. Or, le péché n'est pas imputé, quand il n'y a point de loi » (Romains 5:13).

Abraham, Isaac et Jacob n'ont pas été sous la loi, car elle est venue environ six siècles plus tard. Par conséquent, Abraham n'a pas subi la colère de Dieu pour avoir menti au sujet de sa femme Sara, la livrant ainsi aux convoitises d'autres hommes, pour sauver sa peau. Jacob n'a pas non plus été condamné pour ses escroqueries.

La loi du péché et de la mort pesait sur tous ceux qui étaient sous la loi de Moïse et personne ne pouvait s'en affranchir, ni la vaincre. Aucun homme ne pouvait obéir aux dix commandements à cause de la faiblesse de la chair, et il n'y a pas péché uniquement quand le mal est consommé. Par exemple, Jésus a expliqué dans le Nouveau Testament que l'adultère n'est pas constitué seulement lorsqu'il y a une union charnelle entre un homme et une femme qui n'est pas la sienne (et vice versa), mais que le simple fait de regarder une femme pour la convoiter dans son cœur est considéré comme de l'adultère. De même, le mensonge est plus que le fait d'inventer des arguments ou des prétextes pour

camoufler une réalité. Les demi-vérités sont également des mensonges.

Selon la loi de Moïse, tous les hommes étaient coupables, et la loi du péché et de la mort les conduisait à la perdition. Mais gloire soit rendue à Dieu ! Nous expérimentons une loi supérieure en Christ Jésus.

La loi de l'esprit de vie

Après sa résurrection et sa glorification, Jésus a envoyé le Saint-Esprit vivre en tous ceux qui croient en lui. Voici comment l'Écriture décrit ce nouveau régime : *« Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. En effet, la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. Car chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force, — Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché et cela afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit »* (Romains 8:1-3).

Dans Romains 6:13-14, la Parole de Dieu fait cette recommandation sans équivoque : *« Ne livrez pas vos membres au péché, comme des instruments d'iniquité ; mais donnez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivants de morts que vous étiez, et offrez à Dieu vos membres, comme des instruments de justice. Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce. »*.

Ainsi, par la foi dans le nom de Jésus, nous avons été gratuitement justifiés. De nombreux passages de la Bible l'attestent : Actes 13:39 affirme que *« quiconque croit est justifié par lui de toutes les choses dont vous ne pouviez être justifiés par la loi de Moïse. »* Et Galates 2:16 ajoute ceci : *« Néanmoins, sachant que ce n'est pas par les œuvres de la loi que l'homme est justifié, mais par la foi en Jésus-Christ, nous aussi nous avons cru en Jésus-Christ, afin d'être justifiés par la foi en Christ et non par les œuvres de la loi, parce que nulle chair*

ne sera justifiée par les œuvres de la loi. »

C'est à ces justes de Dieu, que nous sommes, que la Bible donne cette instruction : « *Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi selon l'Esprit.* » (Galates 5:25). Il faut comprendre que la loi de la foi fait partie de la vie de l'esprit. Les croyants de la Galatie n'avaient pas la compréhension de cette vérité, contrairement à ceux de Rome dont la foi était « *renommée dans le monde entier* » (Romains 1:8). Dans l'épître d'où est tiré le passage susmentionné, l'Apôtre Paul reprend durement les Galates pour avoir remplacé la marche par l'esprit par celle de la chair après que des gens mal intentionnés leur ont annoncé un autre Évangile (Galates 1:6-9).

Cet autre Évangile les incitait à retourner aux œuvres de la loi, notamment la loi de Moïse, dont les chrétiens, tant ceux de l'Église primitive que de l'Église d'aujourd'hui, ont du mal à se défaire. Soulignons, à titre d'exemple, le fait que Pierre et tous les disciples avaient reçu du Seigneur l'ordre d'aller dans tout le monde prêcher la bonne nouvelle à toute la création (Marc 16:15), d'être ses témoins « *à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre* » (Actes 1:8). Mais ceux-ci s'étaient limités à Jérusalem en raison d'une loi de Moïse qui leur interdisait de traiter avec des non juifs.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le Saint-Esprit a dû contraindre Pierre à aller annoncer l'Évangile à la maison de Corneille, un centenier romain. Cela lui valut des reproches de la part des fidèles circoncis et il dut donc se justifier devant les apôtres à Jérusalem en leur exposant d'une manière suivie ce qui s'était passé (Actes 11:1-18). Ce reproche explique vraisemblablement qu'il se soit retiré et ait cessé de manger avec les frères non-Juifs lorsque des émissaires de Jacques arrivèrent à Antioche.

L'Apôtre Paul a fustigé cette attitude dans ce récit : « *En effet, avant l'arrivée de quelques personnes envoyées par Jacques, il mangeait avec les païens ; et, quand elles furent venues, il s'esquiva et se tint à l'écart, par crainte des*

circoncis. Avec lui les autres Juifs usèrent aussi de dissimulation, en sorte que Barnabas même fut entraîné par leur hypocrisie. Voyant qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Évangile, je dis à Céphas, en présence de tous : Si toi qui es Juif, tu vis à la manière des païens et non à la manière des Juifs, pourquoi forces-tu les païens à judaïser ? » (Galates 2:12-14). L'Apôtre Pierre était rempli du Saint-Esprit, mais ne connaissait pas encore la vie de l'esprit. De ce fait, la loi de Moïse lui créait des problèmes comme à beaucoup dans nos églises aujourd'hui encore.

La loi de Moïse a été donnée aux Juifs, pas aux païens. Et elle a produit la colère, au lieu de la justice, dans la vie de ceux à qui elle était principalement destinée. C'est pourquoi, après nous avoir justifié par la foi dans le nom de son Fils, Dieu a inscrit sa loi dans nos cœurs. La Parole de Dieu déclare en effet ceci : *« Car, par une seule offrande, il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés. C'est ce que le Saint-Esprit nous atteste aussi ; car, après avoir dit : Voici l'alliance que je ferai avec eux, après ces jours-là, dit le Seigneur : Je mettrai mes lois dans leurs cœurs, et je les écrirai dans leur esprit [...] » (Hébreux 10:14-16).*

La foi du salut et le don de foi

La foi du salut se distingue du don de foi dans son objectif et sa source.

La foi du salut

Par cette foi nous avons cru au Seigneur Jésus et avons été sauvés comme le soulignent les Écritures dans Éphésiens 2:8 : *« Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. »*

Dieu a départi à chaque croyant la mesure de cette foi (Romains 12:3), et cela, une fois pour toutes (Jude 1:3), étant donné que c'est par la foi que nous devons